

Devenez adhérent mutualiste


**Les professionnels du GDMA et votre cabinet
vétérinaire vous proposent une solution
simple, de proximité en respectant les
contraintes réglementaires**

À votre écoute

Lucie Bigot
02-35-60-61-60 - lucie.bigot@gdma76.fr

Pour adhérer

Retourner le bulletin d'adhésion par mail
ou par courrier

 www.gdma76.fr

 GDMA 76

Qui sommes-nous ?

Le GDMA de Seine-Maritime, fondé en 1955, regroupe 99% des éleveurs bovins du département.

En tant qu'organisme à vocation sanitaire reconnu par l'État, il organise la lutte et la prévention contre les maladies contagieuses en élevage.

La section équine du GDMA propose aux détenteurs d'équidés son expérience de la mutualisation technique et financière au service de la santé des chevaux.

Notre vocation :

Lutter contre les maladies transmissibles des animaux par une approche collective en collaboration avec les vétérinaires et les éleveurs.

Nos actions :

- Dépistage
- Prévention
- Formation



Votre partenaire hygiène
Dératisation - Désinsectisation - Désinfection
Vente de produits et Prestation de services

Campagne 2025
Section équine : Surveillance et
prévention des risques sanitaires



C.S 80516 - 313 Rue des Champs
76235 Bois-Guillaume Cedex

Téléphone : 02-35-60-61-60 - Email : info@gdma76.fr

I.P.N.S : Ne pas jeter sur la voie publique

Pourquoi adhérer à la section équine ?

Mutualisation des frais d'équarrissage

Prise en charge totale plafonnée (tarif disponible sur www.atm-equides-angee.fr) pour la Seine Maritime, à condition d'inscrire avec le N° SIRE **TOUS** ses équidés nés avant le 31/12/2024.

Attention une carence de 1 an est mise en place pour les chevaux de plus de 20 ans.

(1 an d'inscription avant la prise en charge éventuelle).

Sur demande la déclaration en ligne peut être effectuée directement par le GDMA.

Prise en charge : 100%

Compléments éleveur :

Recherche de cause d'avortement (jusqu'à 48h après la naissance)

- **Prélèvements** : avorton, placenta et sang de la jument avortée (acheminement au laboratoire départemental du 76 par le vétérinaire ou par l'éleveur).
- **Analyses et examens complémentaires** : autopsie du poulain, virologie, bactériologie, parasitologie.

Prise en charge : 50%

Dépistage de vos reproducteurs

Artérite virale - Anémie infectieuse - Métrite contagieuse.

Prise en charge : 50%

Coproscopie

Une coproscopie par an par chevaux.

Prise en charge : 5€

Formations sur le thème du sanitaire équin

Proposées par les GDS de Normandie.

Mot du président :

" Eleveurs d'équidés,

Vous le savez la santé de nos animaux est primordiale.

C'est pourquoi, nous avons créé avec l'appui du GDMA, la section équine.

Pour une faible participation, nous vous viendrons en aide financière pour l'équarrissage, l'artérite virale, l'anémie infectieuse, la métrite contagieuse et désormais la coproscopie.

Nous vous proposons également des formations sur le thème de l'élevage.

Prenez contact avec le GDMA pour connaître les différentes modalités.

N'hésitez pas, faites comme moi, **ADHEREZ !** "

Antoine Rousée



Tarifs

➔ Adhésion éleveur :

Forfait élevage : 20 €

Cotisation/équidé adulte (à partir de 1 an) : 10€

Option équarrissage/équidé : 8€

➔ Adhésion particulier :

Equarrissage : 12 €

Coproscopie : 8€

Forfait équarrissage + coproscopie : 15 €

